

**Commune de Cinqueux**  
**Procès-Verbal du Conseil Municipal du 30 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six le trente avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CINQUEUX se sont réunis en la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 17 avril 2026, conformément aux articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents :**

MM Sébastien BERTHE – Filippa SANFILIPPO – Vincent SEVERIN – Marie-Odile MERIGONDE – Victor CAUMONT – Maud GOULAS – Arnaud VILLEFROY – Kevin PINGEOT – David PEDRI-STOCCO – Maëlle LE PEZENNEC – Thierry THEVENIN – I. FRONIA-Yannick SANDRIN – Dominique CHARDIN —. Philippe BARBILLON – Roselyne GOENSE\_.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Denis LAVERRE a donné pouvoir à M. BARBILLON  
Anne MALLE a donné pouvoir à Mme GOENSE Roselyne  
Corinne GUYOMAR a donné pouvoir à M.O MERIGONDE

**Secrétaire de séance :** Mme Yannick SANDRIN

**Approbation du procès-verbal de la séance du 2 avril 2026.**

Le procès-verbal de la séance du 2 avril 2026 est adopté à l'unanimité.

**1. Affectation des résultats de comptes communaux**

M. le Maire expose :

Le Compte financier Unique 2025 fait apparaître.

|                       | <b>RAPPORTS 2024</b> | <b>RÉSULTAT<br/>D'EXÉCUTION 2025</b> | <b>EXCEDENT ou DEFICIT<br/>A REPORTER SUR BUDGET<br/>2026</b> |
|-----------------------|----------------------|--------------------------------------|---------------------------------------------------------------|
| <b>Investissement</b> | 1 008 772.46 €       | 280 297.34 €                         | 1 289 369.80 €                                                |
| <b>Fonctionnement</b> | 320 729.22€          | 438 502.24 €                         | 759 231.46 €                                                  |

Il a été décidé de reporter une partie de notre excédent de fonctionnement dans la section d'investissement  
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R 002): 359 231.46€  
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) 400 000€  
Excédent de résultat d'investissement reporté (R 001) : 1 289 369.80 €

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de reporter les sommes indiquées ci-dessus sur le budget communal 2026

**2. Affectation des résultats des comptes assainissement :**

Le Compte financier Unique 2025 fait apparaître :

|                       | <b>RAPPORTS 2024</b> | <b>RÉSULTAT<br/>D'EXÉCUTION 2025</b> | <b>EXCEDENT<br/>A REPORTER SUR BUDGET<br/>2026</b> |
|-----------------------|----------------------|--------------------------------------|----------------------------------------------------|
| <b>Investissement</b> | 133 322.98 €         | 9 796.00 €                           | 143 118.98 €                                       |
| <b>Fonctionnement</b> | 3 345.20 €           | 4 750.52 e                           | 8 095.72 €                                         |

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R 002) • 8 095.72 €  
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) 0  
Excédent de résultat d'investissement reporté (ROOI) 143 118.98 €

Adopté à l'unanimité.

**3. Vote des taxes locales**

M. le Maire propose de ne pas augmenter les taxes, étant donnée l'analyse financière de la commune. Il propose

|                                                   |         |
|---------------------------------------------------|---------|
| Taxe foncier bâti :                               | 42.8 %  |
| Taxe foncier non bâti                             | 41.33 % |
| Taxe d'habitation sur les résidences secondaires. | 9.84 %  |

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux, et autorise le maire à signer toutes les pièces correspondantes.

**4. Subventions aux associations**

Madame SANFILIPPO, adjointe au maire présente la répartition des **8 700 €** de subventions.

| Associations               | Subvention 2026 |
|----------------------------|-----------------|
| Au gré du fil              | 500             |
| Coyotes Country Club       | 600             |
| Gymnastique Volontaire     | 700             |
| Judo                       | 1300            |
| Pétanque                   | 600             |
| Randonnée pédestre         | 450             |
| Rythm et aérogym           | 1000            |
| ASPEC                      | 700             |
| Comité des fêtes           | 1 200           |
| Coopérative scolaire       | 1 450           |
| Les Amis du Marais de Sacy | 200             |
| TOTAL                      | 8700            |

**La délibération relative aux subventions communales aux associations est adoptée à l'unanimité.**

#### **5. Subvention versée au C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)**

M. le maire expose :

Le CCAS sert aujourd'hui essentiellement à financer le repas et le colis des aînés. Mais le CCAS doit aussi servir à d'autres actions en lien évidemment avec l'action sociale. M. le Maire souhaite laisser le soin au bureau du CCAS de définir les missions vers lesquelles il veut aussi s'orienter dans l'action sociale en direction de tous les administrés.

Il propose de voter la subvention à **20 000 euros**.

M. BARBILLON intervient :

*« En globalité le repas des anciens ainsi que le colis, ça représente à la louche 17000 €. Pour l'instant, il y avait un solde créditeur sur le compte CCAS de 4000 €. On ajustait la subvention qui correspondait au repas des anciens et du colis et aussi du chèque de 50 euros pour chaque naissance, avant de voter une augmentation, je voudrais connaître les actions pour lesquelles l'augmentation du budget du CCAS est prévue ? »*

M. le Maire évoque à titre d'exemple la mise en place d'une aide à l'informatique, d'un appui aux personnes âgées, d'une aide aux situations de personnes qui sont temporairement en situation de faiblesse, en situation d'urgence.

M. BARBILLON précise :

*« Moi, j'ai toujours considéré qu'en rajouter une couche au niveau communal, c'était un petit peu bizarre. il y a tellement d'actions qui sont menées au niveau gouvernemental, au niveau des associations, au niveau de ceci, au niveau de cela pour tous ceux qui sont « soi-disant » dans le besoin. Ça ne concerne que visiblement 3000 € on ne va pas en faire un caca nerveux... »*

Madame Marie Odile MERIGONDE répond :

*« Effectivement il existe des structures extérieures pour l'aide sociale, les délais de traitement des demandes sont longs. Des situations d'urgence peuvent se présenter, il peut y avoir dans la vie des habitants, un moment où ils auraient besoin d'un petit coup de main ; soit par ce qu'ils n'arrivent pas à payer leur facture d'électricité ou de cantine, soit lors d'une séparation, c'est là, la vocation d'un CCAS : intervenir de manière rapide pour venir en aide dans une situation d'urgence et ponctuelle. »*

M. BARBILLON précise :

*« J'ai eu quelques cas comme ça pendant mes deux mandatures, où après analyse des cas, je me rendais compte que quelque part ces gens-là ils avaient un peu cherché ce qui leur arrivait. On peut faire ça, ça ne va pas ruiner la commune, néanmoins il faut être attentif, il ne faut pas qu'il y ait de dérive parce que si on multiplie les couches... »*

Madame Marie Odile MERIGONDE, Adjointe au Maire, répond :

*« Il ne peut pas y avoir de dérive puisqu'il y a un budget et que toutes ces demandes feront l'objet d'une étude de dossier et la décision sera prise en concertation avec plusieurs élus. »*

**La délibération relative à la subvention du CCAS est adoptée à l'unanimité.**

#### **6. Les tarifs communaux**

Les tarifs communaux sont maintenus au niveau de l'année précédente.

M. le Maire propose de maintenir en tout point les tarifs appliqués en 2025.

|                                          |                                                           |
|------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| Droits de place                          |                                                           |
| Commerce Alimentation Ambulante          | 8.00                                                      |
| Branchement électricité mensuel          | 10.00                                                     |
| Raccordement réseau assainissement       | 2.000,00<br>2ème raccordement pour moitié<br>soit : 1000€ |
| Concession Cimetière                     | 300.00 (50 ans renouvelables)                             |
| Concession Columbarium                   | 550.00 (30 ans renouvelables)                             |
| Cavurne                                  | 300.00 (30 ans renouvelables)                             |
| Bibliothèque (cotisation annuelle/foyer) | 7.00                                                      |
| Petite Salle pour Cinquatiens            | 275.00                                                    |
| Petite Salle pour Extérieurs             | 300.00                                                    |
| Cauton Petite Salle                      | 250.00                                                    |
| Grande Salle pour Cinquatiens            | 560.00                                                    |
| Grande Salle pour Extérieurs             | 1 300.00                                                  |
| Cauton Grande salle                      | 500.00                                                    |
| Salle du Parvis                          | 120.00                                                    |
| Cauton Salle du Parvis                   | 120.00                                                    |
| Location de chaise                       | 0.50                                                      |
| Location de table                        | 2.00                                                      |
| Cauton Loc. Chaises et Tables            | 80.00                                                     |

**La délibération relative aux tarifs communaux est adoptée à l'unanimité.**

## **7. Vote du Budget 2026 de la commune**

M. SEVERIN, Adjoint au Maire rappelle aux membres du conseil que selon les articles L 1612-1 et 1612-2 du CGCT, les votes des budgets primitifs locaux doivent intervenir avant le 15 avril de l'exercice auquel ils s'appliquent, ou avant le 30 avril de l'année du renouvellement des organes délibérants.

Il présente le budget communal 2026.

La section fonctionnement et d'investissement s'équilibrent de la façon suivante

|                       | <b>Recettes 2026</b>  | <b>Dépenses 2026</b>  |
|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Fonctionnement</b> | <b>1 493 908.46 €</b> | <b>1 493 908.46 €</b> |
| <b>Investissement</b> | <b>2 367 519.85 €</b> | <b>2 367 519.85 €</b> |

M. SEVERIN procède à la présentation de la section fonctionnement du budget.

### **M. BARBILLON précise :**

« J'ai fait campagne pendant douze ans contre cette charge qui nous a été ajoutée et complètement absurde. Nous sommes la seule commune de cette communauté de communes à payer 25 000 euros par an de compensation négative. Simplement parce qu'à une époque, au moment de la mise en place de la CCPOH, on n'avait pas suffisamment de taxe professionnelle et en plus de ça la municipalité à l'époque avait trouvé l'idée saugrenue de faire un mercredi loisirs avec intervention de la communauté de communes qui nous a été facturée 6 000 € en gros de charge supplémentaire et ce qui a abouti à 25 000 € de pénalité qu'on paye tous les ans depuis 20 ans, depuis 2006.

Je me suis toujours battu contre ça. Je n'ai jamais été entendu alors qu'il y a beaucoup de communautés de communes qui, ce qui paraît logique quand on veut faire une communauté, on ne commence pas par demander aux gens qui veulent y participer de payer une pénalité.

Donc la plupart des communautés de communes ont accepté de supprimer cette notion de compensation négative. Il faut savoir que pour la communauté de commune en général, ça représente en gros, je crois de mémoire, 40 000 € et Cinqueux paye 25 000 €. Alors qu'aujourd'hui les produits que nous fournissons avec les nouveaux chiffres de la fiscalité, ils sont bien supérieurs. Et néanmoins, je n'ai jamais réussi à avoir gain de cause là-dessus. On a toujours supporté une pénalité de 25 000 € que j'ai toujours considérée comme étant totalement injustifiée. Alors, j'espère que vous continuerez ce combat. Vous qui êtes impliqués dans les communautés de communes. Vous devez comprendre que c'est une injustice fondamentale et quand on décide de faire partie de quelque chose, on commence pas par rentrer dans le jeu avec une pénalité ».

### **M. le Maire :**

« C'est le résultat d'un deal politique de 2006 qui a été ficelé ainsi. Il n'a jamais été remis en question parce que dans cette affaire, il y a aussi certaines communes qui n'ont pas intérêt à le remettre en question. La situation aujourd'hui n'est plus du tout la même que celle considérée à l'époque en 2006. Nous allons tâcher d'y apporter une solution ».

### **M. BARBILLON :**

« J'ai un petit truc à dire. Il y en a qui ont même fait un tract pourri en disant que j'avais dénoncé qu'à un moment donné, quand j'ai pris la mairie en 2014 elle ne se portait pas bien parce qu'au niveau des charges du fonctionnement, ce n'était pas brillant. Néanmoins il faut bien

comprendre que depuis 2009 lors d'un seul conseil municipal, il a été voté 900 000 € d'emprunt non affecté. Ce n'était pas nécessaire parce que quand on regarde l'évolution de la trésorerie de la commune au fil des années à partir de 2009, ça a toujours été avec cette réserve potentielle qui a toujours existé mais qui n'a jamais été employée mais ça nous a coûté le double en remboursement d'emprunt parce que 900 000 € à 4,5 % en moyenne sur 20 ans, ça génère des frais financiers qui aujourd'hui sont mineurs parce que les frais financiers se trouvent en section de fonctionnement. Là, vous n'avez plus que 18 000 mais moi quand j'ai commencé, on était à 90 000 € pour une somme qui n'a jamais été employée, qui est restée sur les comptes. C'est comme si vous vous faisiez un emprunt à la banque, vous le mettiez sur votre compte courant, que vous le remboursiez tous les mois avec les intérêts sans en avoir l'utilité. Mais pourquoi cet emprunt a-t-il été contracté ? »

#### **Madame SANFILIPO**

« Pourquoi a-t-il été contracté cet emprunt ? »

#### **M. BARBILLON :**

« Demandez ça à l'équipe de cette époque, mais c'était complètement absurde. On emprunte quand on a besoin. Ils avaient de la trésorerie. Bon, je conçois qu'effectivement si on a par exemple, je crois que c'était cet ordre-là 600 000 € de trésorerie, ce qui était bien. C'était bien mais sur 600 000 € on se dit on réserve 300 000 € de sécurité. C'est tout à fait légitime. Mais après on se dit les 300 000 € qui restent, on peut les mettre en investissement sans emprunter. Et puis un jour on se dit avec 300 000 € c'est trop juste, il nous faut 400 000 €, on emprunte 100 000 € mais là en une seule séance du conseil municipal a décidé d'emprunter 900 000 €, c'est comme si vous nous disiez ce soir les gars, on va emprunter 1 300 000 €.

Bon il y a des responsabilités au niveau d'un conseil municipal. On n'est pas tous là pour voter comme des betteraves. Il y a eu des erreurs fondamentales qui ont été faites qui nous ont coûté une fortune pendant des années et des années. Donc effectivement, comme vous le dites, vous allez pouvoir bénéficier d'un avantage immense parce que tous ces emprunts s'arrêtent en 2029, 2030. Et là, la commune qui aujourd'hui fait en gros 450 000 € de résultat en fera 550 voire 570. Donc on sera riche mais vraiment très riche. À cause de quoi ? À cause de la gestion qui a été faite pendant 12 ans qui a comme on l'a dit tout à l'heure qui a ramené quand même au niveau de la ligne 100, c'est-à-dire 153 000 € de recettes. Ça, c'est les recettes des locations. Pourquoi nous l'avons ? C'est parce que depuis 12 ans, on a bossé pour ça.

On a fait les appartements au-dessus du panier gourmand.

On a fait la maison médicale qui rapporte 36 000 € par an. Ce qui est notre réalisation

On a le loyer du marais de Sacy qui nous rapporte 46000 €.

On a tout ça. On a toujours essayé de trouver les recettes que les autres n'avaient pas en investissant comme ça. Ça a demandé beaucoup de travail mais aujourd'hui ces recettes on les a. Et si on se permet d'avoir aujourd'hui un résultat de l'ordre de 450 000 € il faut considérer que dedans il y a les 155 000 € sur lesquels on a bossé pendant 12 ans. Donc tout ça c'est juste pour refaire un petit historique, mais il faut que tout le monde en soit conscient. »

#### **Mme SANFILIPO :**

« Le projet de la maison médicale était enclenché en 2012 par la mandature qui a précédé la vôtre. »

#### **M. BARBILLON :**

« Vous blaguez la maison médicale c'est moi qui l'ai fait ! La maison médicale, je l'ai fait en 2018 il faut arrêter de dire il faut arrêter de dire des bêtises.

#### **Mme SANFILIPPO :**

« La maison médicale qui était prévue, l'idée était venue bien avant. C'est vous bien sûr qui l'avez finalisée. Evidemment, il n'y avait pas de réalisation à cette époque-là »

#### **Mme GOENSE :**

« Il y a eu une idée, pas de réalisation. Faut être honnête. »

#### **Mme SANFILIPPO :**

« C'est fait, c'est fait, c'est bien on ne va pas refaire le monde. »

#### **Mme GOENSE intervient :**

« Mais bon, il faut être conscient que ça apporte des richesses à la commune. »

#### **Mme SANFILIPPO :**

« Certes, mais le projet a été initialisé en 2012. »

#### **M. BARBILLON :**

« L'idée a été initialisée en 2012, entre l'idée et la réalisation, il y a un long chemin semé d'embûches l'idée c'était que la maison médicale soit prise en charge par les HLM et que ce soit eux qui trouvent les praticiens. Moi, j'ai toujours refusé ça parce que je n'y croyais pas et quelques jours après mon élection, j'ai reçu le directeur de l'OPAC qui s'appelait je sais plus, j'ai oublié, mais qui doit toujours être le même. Qui m'a dit, "M. le maire, vous êtes quelqu'un d'intelligent, vous comprendrez bien qu'il faut faire notre programme." Non, non, je me suis présenté contre donc je ne veux pas le faire. Illico je suis passé de quelqu'un d'intelligent à quelqu'un de complètement con, mais il m'a expliqué que cette idée de maison médicale, j'ai dit, mais vous allez la faire mais avec des loyers, mais des loyers qui vont être importants. Vous aurez des praticiens qui vont venir dedans ? Il m'a répondu mais ce n'est pas grave s'il n'y a pas de praticien on transforme tout en logement... »

#### **Mme SANFILIPPO :**

« On ne va pas revenir là-dessus, tout ce qu'on peut dire c'est que c'est très bien M. BARBILLON on ne va pas revenir en arrière. »

M. SEVERIN continue la présentation du budget de fonctionnement.

M. BARBILLON :

*« Une petite question sur les charges de personnel 337 000 euros, de mémoire c'est une augmentation significative par rapport à la réalisation de l'année N-1 »*

Sur les charges de personnel, M. SEVERIN précise qu'aucun recrutement supplémentaire n'est prévu. Ça fonctionne très bien à l'effectif existant, il s'agit de prendre en compte l'inflation actuelle qui peut conduire à une augmentation de la valeur du point d'indice.

M. SEVERIN présente ensuite la partie investissement.

M. BARBILLON :

*« Les immobilisations corporelles ça correspondant à quoi ? »*

M. SEVERIN :

*« Cela correspond aux immobilisations de terrains. »*

M. BARBILLON :

*« Donc ma question est la suivante, est-ce que c'est pour remplir des lignes, ou alors vous avez décidé parce que c'est tout de même très détaillé. »*

M. SEVERIN

*« Il y a deux opérations lancées par la mandature précédente, pour acquérir des terrains, un a été acquis l'autre est en cours, mais on ne sait pas où on en est. ; on a préféré mettre cette somme prévue pour l'acquisition et rajouter une partie pour acquisition possible, si besoin »*

M. BARBILLON

*« Les deux acquisitions dont on parle il y en a une à 160 000 et l'autre à 16 000 euros. Soit 180 000 € avec les frais. Mais entre 180 000 et 560 000 euros... ou bien ce sont des chiffres pour remplir les lignes... »*

M. SEVERIN :

*« Oui c'est pour remplir les lignes. »*

M. BARBILLON

*« Il n'y a rien d'autre derrière ? »*

M. le Maire :

*« A date il n'y a rien d'autre derrière. »*

M. BARBILLON

*« En revanche sur les deux il y en a une, c'est fait ?*

M. le Maire :

*« Le garage c'est fait. »*

M. BARBILLON

*« C'était totalement indispensable, et l'autre c'est tout aussi indispensable, vous connaissez l'histoire. »*

M. le Maire :

*« Effectivement nous connaissons l'histoire, il y a eu une première préemption, le souci c'est que cette préemption ne s'est pas traduite par une consignation des fonds, ni l'établissement d'un projet d'acte dans les délais par le notaire. L'argent n'ayant pas été consigné, le projet d'acte n'ayant pas été réalisé dans les trois mois, n'ayant pas eu de PV de carence, la préemption est tombée. »*

M. BARBILLON

*« Nous, on a fait une préemption dans les délais, ensuite il y a eu contestation disant que la vendeuse ayant passé un certain âge. Il fallait faire une nouvelle préemption avec le barème fiscal rétabli. Ce qui était faux, car la préemption avait eu lieu, là on est en train de faire enfiler un truc qui va mal tourner et amener tout ce qu'on ne veut pas dans Cinqueux. Donc ce coup-là, il ne faut pas le lâcher. En plus c'est une affaire, une acquisition comme ça à 165 000 €, il faut se rappeler qu'il y a une maison qui vaut environ 300 000 € et un terrain à bâtir à côté. »*

M. le Maire

*« Non, elle ne vaut pas 300 000 certes le terrain est grand, mais la maison en tant que telle, ne vaut pas 300 000 € »*

M. BARBILLON

*« Acquérir ça pour 160 000 euros une maison plus un terrain pour la commune, il n'y a aucun souci financier et la deuxième considération... »*

M. SEVERIN :

*« Mais aujourd'hui il y a de grandes chances que ça n'aboutisse pas car les relances n'ont pas été faites en temps et en heure »*

**M. le Maire**

« Il y a une deuxième DIA pour laquelle on n'a pas réagi »

**M. BARBILLON**

« Si on a réagi pour la deuxième DIA, on n'a pas renvoyé de préemption parce que on nous a expliqué que ce n'était pas nécessaire car la première était valable. »

**M. le Maire :**

« Et non, on a dépassé les délais de consignation de fond. Ce que l'on peut dire à date, c'est que l'acte n'a pas été signé. Rien n'a été fait, et ça c'est une certitude. »

**M. BARBILLON**

« Vous connaissez le problème qui pourrait survenir si on n'arrivait pas à faire cette foutue DIA. Cette affaire, je l'ai lancée pour deux raisons d'une part un abus de faiblesse envers une pauvre vieille par des gens du voyage »

**M. le Maire :**

« Une personne âgée ! »

**M. BARBILLON**

« Un abus de faiblesse caractérisé et d'autre part pour ne pas avoir ce qu'on ne veut pas en plein centre-ville. A un moment donné il faut peut-être le réaliser. »

**M. SEVERIN poursuit son explication.**

**M. BARBILLON**

« Concrètement sur toutes ces lignes de crédit, quelle est votre intention ? Juste éponger les 2 millions que vous avez en caisse et que vous ne savez pas exactement ce que vous allez en faire cette année où est-ce que derrière ces lignes il y a une réelle volonté ? »

**M. SEVERIN :**

« On va commencer par une généralité. Nous venons juste d'être élus. Donc c'est difficile de pouvoir lancer des travaux sans avoir fait un point. Sur certaines, nous allons lancer des études parce que c'est nécessaire. Donc bien évidemment, nous ne dépenserons pas tout, mais c'est aussi pour faire des prévisions pour savoir où on va provisionner l'argent. Donc nos études, porteront sur le groupe scolaire des Eraines, l'aménagement des Eraines...

**M. BARBILLON :**

« C'est quoi l'aménagement des Eraines ? »

**M. le Maire :**

« C'est l'aménagement des espaces verts »

**M. BARBILLON**

« Dans le fond. Non, mais là, il n'y a pas besoin d'étude, il y a juste besoin de réaliser »

**M. le Maire :**

« Tous les espaces verts des Eraines parce qu'il n'y a pas que le fond il y a ce qui est autour. »

**M. BARBILLON**

« Bah dans les Eraines, moi je vois que la bande constructible »

**M. le Maire :**

« Le plus gros, 80 %, c'est le fond. Je suis d'accord mais il faut bien étudier et voir quelle programmation on vient mettre dedans, comment on aménage... On ne va pas faire juste une pelouse vague. »

**M.. BARBILLON :**

« Mais il n'y a pas besoin de 20 000 € d'études là-dedans ! »

**M. le Maire :**

« Effectivement cela ne coûtera probablement pas 20 000 €, mais le principe est de réaliser des études que ce soit pour Les Eraines, que ce soit pour l'école, que ce soit de nouveau sur le parvis, pour la route de Pont-Sainte-Maxence. Il y a des études, des reprises d'études à faire, et vous le savez comme moi, les études ça permet de définir un programme et de chiffrer ces scénarios, de voir lesquels on retient afin de les programmer dans le temps, pour ensuite avoir un investissement qui soit rationalisé et étalé dans le temps pour en faire quelque chose qui a du sens.

**M. BARBILLON :**

«Où, mais avant de voter ça, il faut quand même savoir le contenu des lignes, ce qui paraît normal. Soit vous expliquez ou bien vous me répondez c'est une ventilation pour éponger les 2 millions, il n'y a rien derrière. OK, ça peut marcher. En revanche, s'il y a quelque chose derrière, je voudrais le savoir, ce soir. Alors donc poste par poste, quand vous parlez des bâtiments communaux à 127 000 € je voudrais savoir ce qu'il y a derrière cette ligne en projet concret. Qu'est-ce que vous envisagez ?

**M. SEVERIN intervient :**

« M. Barbillon, vous savez très bien qu'il faut équilibrer les recettes avec les dépenses. Vous savez très bien ce que vous avez fait l'année dernière. Donc, ne posez pas des questions bêtes. Vous avez fait la même chose. Alors je vous donne un exemple. Terrain des Montilles 125 000 € inscrits depuis 3 ans, et rien n'a été fait pendant 3 ans. On écrit 225 000 et on verra ce qu'on fera. Vous avez fait la même chose avant.

**M. BARBILLON :**

« Je vous demande concrètement ce qu'il y a derrière la ligne. Vous me répondez il n'y a rien. On est d'accord.

**M. SEVERIN :**

« Mais ce n'est pas qu'il n'y a rien, c'est qu'il y a des études à faire. On vous a dit qu'il y aurait des études, parce qu'il y a besoin de faire des études mais ça ne va pas dépenser ces sommes-là bien évidemment.

**M. BARBILLON :**

« Le groupe scolaire 200 000 c'est pareil. Le groupe scolaire ce sera étude ? »

**M. SEVERIN :**

« Ça sera une étude donc ça ne va pas coûter évidemment 200 000 € »

**M. BARBILLON**

« Oui, encore une étude. Donc ça fait deux études le terrain des Montilles à 125 000 c'est quoi ? »

**M. SEVERIN**

« C'est la même chose que vous que votre budget prévisionnel de l'an passé »

**M. BARBILLON**

« Ah oui donc c'est pour éponger. OK c'est pour éponger. »

**M. le Maire :**

« On ne va quand même pas engager toutes les études en même temps. Il nous faut prioriser les interventions. »

**M. BARBILLON :**

« Non, mais je demande une réponse, vous me la donnez. Donc là pour l'instant, on en a des lignes de remplissage, on est d'accord et je peux le concevoir

Les trottoirs dans diverses rues à 60 000 €. Ça peut se concevoir. Cependant la question, c'est étude sur l'aménagement du centre-bourg pour 350 000. Là c'est pareil c'est du remplissage où il y a un projet sérieux derrière, on ne peut pas mettre une étude à 350 000 € d'étude quand même. Bon alors ça consiste à quoi ? C'est une ligne pour remplir. »

**M. Le Maire :**

« Il y a une reprise d'études sur la rue pour Pont-Sainte-Maxence. »

**M. BARBILLON :**

« Oui, mais là ce n'est pas la bonne rubrique parce que là c'est l'aménagement du centre bourg, ce n'est pas la route de Pont. »

**M. le Maire :**

« Alors sur le centre bourg, on part sur une étude, c'est ce qu'on avait indiqué. Mais il n'y aura évidemment pas ce montant consommé. »

**M. BARBILLON :**

« Vous n'allez quand même pas faire une étude sur la rénovation du centre bourg, alors que vous avez au moins trois tranches à faire comme pour la route de Pont.

D'ailleurs, la question fondamentale, c'est ça. On en est où de cette histoire ? Parce que moi, j'ai envoyé une convention parce que on a bossé depuis 2021 là-dessus. Faut que tout le monde le sache aussi, on a bossé depuis 2021 sur un projet qui était essentiel pour la commune parce que c'est quand même l'artère principale de la commune. Moi, depuis que je suis gamin dans tous les enjeux municipaux, j'ai toujours connu « mais quand est-ce que la route de Pont sera réalisée ? » Elle n'était pas réalisée parce qu'il y a un petit peu de sous à mettre dedans si on veut faire du qualitatif. Pour l'instant, la commune n'avait pas cette possibilité. On s'est donné les moyens pendant 12 ans d'avoir un résultat et des revenus qui permettent de le faire.

En 2021, on a commencé à faire la première étude en collaboration avec le département une étude à 10 000 € de sécurité routière pour savoir exactement ce qu'il fallait faire. Ensuite, on a fait trois étapes d'enfouissement, parce qu'il paraît raisonnable d'enfuir les réseaux avant de pouvoir faire la route. On ne va pas faire des trottoirs avec des poteaux et des fils en l'air. Ça paraît débile. Donc pendant 3 ans, on a fait des opérations d'enfouissement. Ça fait 2 ans qu'on se bat avec le conseil départemental parce qu'on intervient sur le domaine départemental et donc si on n'a pas la convention signée, on ne peut rien faire et de toute façon on n'a même pas de subvention, d'ailleurs la convention signée vous l'avez reçue ... M. le Maire la convention signée vous l'avez reçue ? »

**M. le Maire :**

« Oui, on l'a reçue. »

**M. BARBILLON :**

« Vous l'avez reçue. Bon, donc ce que je veux dire c'est que là vous êtes en train de remplir des lignes, effectivement il faut ventiler les 2 millions sur des choses qui ne se feront probablement pas cette année. OK. Vous avez un projet, qui est complètement ficelé sur lequel on a bossé depuis 2021, je ne vois pas ce que vous allez pouvoir modifier là-dessus. D'ailleurs, je ne vois pas la raison pour laquelle vous ne le validez pas. »

**M. le Maire et M. SEVERIN**

« Le projet sera réapprécié dans son parti pris d'aménagement.

**Mme GOENSE :**

« C'est aussi le projet des gens qui habitent là sur la rue de Pont... »

**M. le Maire :**

« Nous n'avons pas dit qu'on avait abandonné le projet de la rue de Pont-Sainte-Maxence »

**M. BARBILLON :**

« Et bien si vous n'aviez pas abandonné, la convention qui vient d'être retournée là, il fallait absolument la joindre à notre dossier de subvention que j'ai déposé de manière à toucher les 200 000 € du département parce que vous avez dit à un moment donné dans votre campagne, que le prix était exorbitant, cette partie sur 900 000 € de dépenses, il convient déjà de considérer le hors taxe, parce qu'on récupère la TVA, c'est-à-dire 740 000 hors taxe qu'on peut prendre ou ne pas prendre, c'est-à-dire en prenant ou pas les options en arrivant sous 700 000. Ensuite, c'est un marché là, c'est un estimatif au top pour ne pas avoir de déception lorsqu'on passe... »

**M. CAUMONT :**

« Justement, c'est de cela dont on va s'occuper. On va revoir un peu tout ça, on va revoir les études et les propositions et là on s'en occupera.

**M. CAUMONT :**

« Oui, mais c'est trop haut pour nous. On n'a pas les moyens compte tenu de tout ce qu'on veut faire. »

**M. BARBILLON :**

« Non, ce n'est pas trop haut. Le coût réel qu'on pouvait en attendre, c'est 400 000 €, déduction faite des subventions, c'est-à-dire ça représente 1 an de résultat. Si avec 2 millions en caisses, on ne veut pas consacrer 1 an de résultat parce que l'année prochaine là, vous n'allez rien faire. L'année prochaine, ce n'est pas 2 millions, vous aurez c'est 2 millions et demi. Je trouve ça inadmissible parce que là, il y en avait pour 400 000 balles.

Enfin, moi je donne mon point de vue, après c'est vous... »

**M. BARBILLON :**

« Non, mais je voulais que ce soit clair. Vous n'avez pas envie de le faire. OK, c'est marqué. C'est décidé. Oui. Évidence. Mais c'est à vous de décider, mais c'est à moi de faire les remarques. Oui.

« Je fais des remarques, vous décidez mais il faudra que ces remarques, mes questions soient marquées dans le compte-rendu du conseil. Et ça j'y tiens beaucoup, je veux que soit noté le fait que vous abandonnez le projet de la route pour la raison. »

**M. le Maire :**

« Enfin non on n'abandonne pas, mais on ne le veut pas dans sa forme actuelle. »

**M. BARBILLON :**

« Non, mais ça veut dire vous en reprenez pour 2 ans. Alors, ce n'est pas pour une histoire d'économie parce que les 35 000 € d'études qu'on a dû faire pour arriver à ça, vous asseyez dessus déjà ça fait 35 000 € perdu. Vous allez vous prendre un an ou deux dans la tête parce qu'il va falloir refaire une convention et je serais curieux de savoir sur quelle base vous trouvez que ce n'est pas bien, sur quelle base vous voulez faire quelque chose. Parce que là, honnêtement, je ne vois pas ce qu'on pourrait faire différemment. Il y avait un trottoir de chaque côté, des places de stationnement et des espaces verts avec du qualitatif. Alors maintenant, si c'est faire un truc rasibus pour la principale artère de Cinqueux, je trouve ça lamentable. C'est la principale artère. On fait du qualitatif, regardez les autres communes. J'étais l'autre jour aux environs de la gare, mais il faut voir ce que fait Dumontier. Des petits pavés partout et tout. »

**M. le Maire :**

« Mais ce n'est pas parce que M. Dumontier met des petits pavés qu'à Cinqueux on va faire des pavés. On ne peut pas comparer Cinqueux à Pont-Sainte-Maxence. »

**M. BARBILLON :**

« Mais toutes les communes font ça. L'autre jour je traversais Houdancourt pour aller à Chevières, mais l'artère principale d'Houdancourt qui est une petite commune il faut voir comment ils soignent. Ils ont décidé de la faire, ils la font avec du qualitatif... »

**M. CAUMONT :**

« Mais qui dit que ça n'allait pas être du qualitatif. »

**M. BARBILLON :**

« Je ne vois pas comment vous allez faire moins cher en faisant du qualitatif »

**Mme GOENSE :**

« Le stationnement sur la chaussée, il a été expérimenté depuis un certain nombre d'années et le résultat c'est que les voitures sont régulièrement stationnées sur les trottoirs, ce qui oblige les passants et même les poussettes à passer sur la route au détriment de la sécurité. »

**M. CAUMONT :**

« Il y avait les fils d'eau qui étaient prévus. C'était aussi une possibilité de faire des écluses avec les fils d'eau pour faire le stationnement. Ça, c'était une possibilité. Mais bon, tout ça, on ne les a pas ces projets-là. On n'a rien pour s'aligner pour l'instant ? De toute façon, c'est une pochette surprise. Qui l'a vu vraiment le projet là ? Personne ne l'a vu. C'est pour ça qu'on veut refaire. »

**M. BARBILLON:**

« À ce moment-là, je te répondrai à la chose suivante. Avant de le refuser, étudiez-le. »

**M. CAUMONT :**

« Mais on va le regarder. Il y a certainement plein de choses à retenir ».

**M. BARBILLON**

« Il y a urgence parce que les premières commissions de subvention, c'est maintenant. Et si vous ne joignez pas la convention pour avoir les subventions et c'est un an ou deux de perdus et ça au détriment des gens de la route de Pont au détriment de la commune. Vous allez capitaliser de l'argent pour rien. »

**M. SEVERIN :**

« Qui a capitalisé pendant 12 ans ? Mais il ne faut pas se moquer de nous quand même ! il n'y a rien qui a été dépensé pour le parvis qui tombe en ruine, l'état de la salle des fêtes ? vous avez vu l'état des sanitaires de la salle des fêtes ? Rien n'a été fait sur ces endroits-là. Eh bien nous, on va faire autre chose. On a été élu pour ça. »

**M. BARBILLON**

« Oui et bien tant mieux, mais tout l'argent qui était là-dedans, déjà le projet de la route de Pont, si on n'avait pas été emmerdé avec le conseil départemental on en serait déjà à la deuxième tranche. »

**M. SEVERIN :**

« Ça c'est à voir. On n'est même pas sûr qu'on ait des subventions ! »

**M. BARBILLON**

« Déjà sur le compte il y aurait entre 8 et 900 000 balles en moins. »

**M. le maire :**

« Cinqueux était loin d'être prioritaire pour ce projet. »

**M. BARBILLON**

« Maintenant vous voulez prioriser. Faites-le. Moi, de toute façon, je ne suis pas là pour décider à votre place. Je suis conseiller d'opposition mais je veux éclairer juste le budget la commune. »

**Mme MERIGONDE**

« A vous entendre apparemment, comme on ne veut pas regarder la route de pont Saint-Maxence, on n'en a rien à faire des gens de la route de Pont. Vous faites dire des choses qui ne sont pas vraies. La sécurité des habitants, ça fait partie justement du projet. »

**M. BARBILLON**

« Vous auriez suivi le projet et bien là au mois de juillet les travaux commençaient. »

**Mme MERIGONDE**

« On ne l'a pas vu le projet comme dit M. CAUMONT parce qu'il y a plein d'autres choses qu'on n'a pas comme ça... après c'est facile de nous traiter d'incompétents. »

**M. BARBILLON**

« Je n'ai pas dit que vous étiez des incompetents, on n'est pas d'accord sur le programme en place. »

Le Budget 2026 est adopté à 15 voix pour et 4 voix contre.

**8. Vote du budget de l'assainissement.**

M. Vincent SEVERIN, présente le budget de l'assainissement 2026, la section de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent de la façon suivante

|  | Recettes | Dépenses |
|--|----------|----------|
|--|----------|----------|

|                       |                    |                     |
|-----------------------|--------------------|---------------------|
| <b>Fonctionnement</b> | <b>34 884.72 €</b> | <b>34 884.72 €</b>  |
| <b>Investissement</b> | <b>166614.02 €</b> | <b>166 614.02 €</b> |

#### M. BARBILLON

« Sur ce coup-là, vous avez intérêt à ne pas vous faire refiler des amortissements impossibles.

On a énormément bossé sur l'affaire sinon on ne pouvait pas équilibrer la section. Avec les amortissements qu'ils voulaient nous faire faire, il n'y avait pas assez de recettes en section de fonctionnement pour assurer et donc il fallait reprendre sur le budget principal pour abonder.

On a réussi à se débrouiller pour l'éviter, si j'ai un conseil à vous donner puisque c'est le soir des conseils, évitez surtout ça parce qu'autrement ils vont foutre des amortissements pas possibles et vous aurez plus assez de recettes et donc il faudra piquer sur le budget principal pour l'équilibrer. Et là c'est très con, parce que à ce moment-là on va avoir un budget assainissement qui va grossir alors que finalement on n'a pas l'utilité et puis un budget principal qui lui va maigrir alors qu'il y en a forcément besoin. Donc en fait, soyez très vigilant là-dessus parce que c'est compliqué. »

**La délibération du budget assainissement est adoptée à 19 voix.**

### **9. Surtaxe assainissement**

On s'est posé la question de la réévaluer ou pas, mais je vous propose ce soir de la maintenir à son taux actuel de 38 centimes par mètre cube.

#### M. BARBILLON

« Moi je trouve que c'est absolument conditionné à votre obligation d'amortissement. Si vous arrivez à vous dédouaner de cette histoire d'amortissement, qui en soit est complètement stupide, parce qu'un amortissement dans la vie réelle c'est quoi : c'est étaler un achat qu'on fait sur une année qui est bien trop important par rapport au besoin par exemple un type qui a une exploitation agricole, il va faire un tracteur 150 000 balles, il ne va pas l'amortir sur un an et il en a besoin pendant 10 ans. Donc il a amorti ce qui lui permet d'étaler ses charges sur 10 ans jusqu'à la fin de vie de son tracteur. Là, ce n'est pas le cas. Là, c'est de l'argent qu'on nous oblige à mettre dans une section dans laquelle on ne peut plus reprendre l'argent. Mais si on n'a pas besoin d'aller y chercher du pognon parce qu'on n'a pas besoin de refaire de l'assainissement ça capte une partie du budget communal. Si on n'a pas suffisamment de rentrées, c'est-à-dire les taxes sur l'eau et les taxes de raccordement, c'est les deux seules ressources, les taxes de raccordement, il y en a de moins en moins parce que ça construit plus donc les 2 000 balles de taxe de raccordement, on en a trois ou quatre par an alors qu'avant on en avait 15. Et après, il y a les taxes sur l'eau. Alors si vous arrivez à vous dédouaner de ces histoires d'investissement, c'est possible, il faut négocier. Et dans ce cas-là, ce n'est pas la peine d'augmenter la taxe sur l'eau.

Sinon, pour ne pas aggraver le budget communal, il faut le faire. Mais, néanmoins, même si on l'augmente, j'avais fait la simulation, si on l'augmente, on va gagner 5-6000 balles, quand il m'avait dit qu'il fallait faire 30 ou 40 000 € d'amortissement, c'était de la blague. C'est ma seule remarque. »

#### M. SEVERIN :

« Je vais juste préciser quand même que toute entreprise qui se respecte et qui veut vivre, est obligée de programmer des amortissements sur tout, que ce soit : sur ses ordinateurs, sur son mobilier, etc... et qu'à un moment donné s'il ne le fait pas c'est le meilleur moyen pour qu'il coule sa boîte parce que le jour où ça casse et ben il n'a pas mis d'argent de côté pour racheter. »

#### M. BARILLON

« Non, ce n'est même pas le cas, parce que là l'argent que vous mettez là par exemple, vous mettez de l'argent en amortissement sur le compte assainissement. OK ? Donc logiquement on ne va pas y toucher. Demain, vous décidez de refaire un nouveau morceau de réseau. Vous pompez tout le pognon pour faire ce nouveau réseau. Et ben, l'argent que vous mis de côté censé amortir l'ancien réseau, mais il existe plus, non tout ça c'est du pipeau »

#### M. SEVERIN

« Non c'est pour toute entreprise comme ça. Je suis désolé ».

#### M. BARBILLON :

« Pour des raisons fiscales, pas pour des raisons bidon. C'est une différence de point de vue. »

**La délibération relative au vote de la surtaxe assainissement est adoptée à l'unanimité »**

### **10. Questions diverses :**

#### Mme GOENSE :

« Je voulais savoir concernant les stationnements de caravanes qui sont habitées à l'année, qui se multiplient dans le village, donc entre autres il y a la rue Sacy où il y a eu un procès contre et qui a été gagné par la commune et qui demandait la remise en état de terrains qui sont en zone naturelle. Qu'est-ce qui comment est-ce que ça évolue ? Il y a également les deux parcelles de la rue de Sacy qui ont été achetées ou préemptées par la commune et qui devaient être remises en état par les occupants. Où est-ce qu'on en est ? On a également des arrivées rue Jean Beau. »

**M. le Maire**

*« Ça c'est un problème. »*

**Mme GOENSE :**

*« Qu'est-ce qui est fait pour tout ça ?*

**M. le Maire :**

*« Les actions qui sont entreprises, on va les continuer. Il faut les continuer. Il faut mettre un terme à ces situations-là. Moi, je suis complètement d'accord. Je pense que tout le monde sera d'accord avec ça. Il faut vraiment lutter de manière ferme contre ces caravanes parce que c'est comme à l'échelle de notre pays. Si on ne met pas les points sur I dès le départ, on laisse filer et une fois qu'on a laissé filer. »*

**Mme GOENSE :**

*« Une fois qu'ils sont installés, on ne peut plus rien faire »*

**M. le Maire :**

*« Voilà, c'est ça. Donc les procédures elles sont engagées, elles vont aller jusqu'à leurs termes et pour la rue Jean Beau, il va falloir engager une procédure. »*

**M. BARBILLON :**

*« Il y aura une procédure Jean Beau et j'espère que vous allez faire le nécessaire pour les titres de recettes pour les frais de justice que nous doivent ceux de la rue de Sacy.*

*Oui, ça on vérifiera aussi qu'il y a eu des pénalités de 2500 € par tête de pipe, ce qui a présent quasiment 10 000 balles à récupérer pour la commune pour payer les frais de justice qu'on a fait et en plus de ça, ils doivent nettoyer le terrain et le quitter parce que si on ne le fait pas demain c'était la question, de connaître votre position sur le sujet.*

*Bon moi j'ai une petite dernière petite question j'ai vu que pour le 8 mai vous avez fait un magnifique carton. Moi d'habitude je ne fais pas ça. Je le fais faire à la mairie. »*

**M. le Maire :**

*« La maquette est une fabrication Mairie. Oui elle a été imprimée. »*

**M. BARBILLON :**

*« Oui. Bon donc vous avez vu comment elle est imprimée. Vous avez validé la maquette ?*

*Et bien moi quand j'ai reçu ça, je suis un peu tombé de ma chaise. J'ai dit punaise il fait un beau carton papier glacé tout. Mais quand je l'ai lu, oh je dis punaise, mais il y a une faute d'orthographe énorme parce que ça va être envoyé à tous les officiels quand même.*

*M. BERTHE et les élus du conseil municipal vous convies à la cérémonie. Oui. Non mais c'est énorme. Alors je me suis dit mais comment il a laissé passer ça ? Parce que ce n'est peut-être pas le premier prix d'orthographe mais quand même. Mais après j'ai dit s'il y en a une comme ça, il y en a peut-être d'autres. Alors, j'ai continué à lire et j'ai vu que le cortège se rendra aux monuments aux morts. Pour moi, il y a qu'un seul monument aux morts. Non mais c'est très cool parce que ça fait déjà deux fautes hein.*

*Oui. Alors ensuite, j'ai continué à lire. j'ai vu que "la cérémonie" sera suivie. Alors je sais bien que les genres aujourd'hui on se posait des questions et puis que on sait plus trop, mais quand même pour moi la cérémonie Ça reste la cérémonie ça fait pitié hein. Et puis j'ai continué à lire parce que ce n'est pas tout. Après j'ai dit mais je me suis dit qu'il fallait qu'on me donne un plan parce qu'ensuite le vin d'honneur aura lieu à la salle du paravis. Alors moi la salle du paravis je ne sais pas où c'est.*

*Non mais c'est quoi cette histoire ? Vous l'avez relu ? Non vous ne l'avez pas relu. Ce n'est pas possible. »*

**M. Le Maire**

*« J'ai validé la maquette, mais effectivement je ne l'ai pas relu »*

**M. BARBILLON**

*« Mais moi je connais le bétail elle parle elle écrit comme elle parle et comme elle parle mal ça donne ça...enfin on a le droit de critiquer... »*

**M. le Maire**

*« Respectons quand même le personnel »*

**Mme GOENSE :**

*« Ça ne fait quand même pas sérieux »*

**M. BARBILLON :**

*« Tout ça va être envoyé aux officiels. Alors moi je veux bien qu'on soit rigoureux dans ce qu'on essaie de faire bien dans les détails, etc... mais ça fait pitié. Voilà c'était ma dernière question. »*

**M. le Maire lève la séance à 21 h 30.**